

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RÉVISION ALLÉGÉE N°1

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU GRAND SENONAI

Du lundi 04 mai 2026 au samedi 06 juin 2026

Par arrêté n° 202603240005ACT, le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais a prescrit une **enquête publique** portant sur la révision allégée n°1 du **Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H)**.

Cette révision a pour unique objet la **modification d'Espaces d'Intérêt Paysager ou Écologique (EIPE)**.

L'enquête publique se déroulera du **lundi 4 mai au samedi 6 juin 2026**, soit pendant 34 jours consécutifs.

Monsieur **Michel BREUILLÉ** a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur **Patrick KLUBA** en qualité de commissaire enquêteur suppléant par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Dijon.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra **consulter** le dossier selon les modalités suivantes :

- Aux jours et heures habituels d'ouverture, dans les **mairies qui accueilleront une permanence** du commissaire enquêteur et au siège de l'enquête, **service urbanisme, Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, 14 boulevard du 14 Juillet, 89100 Sens** ;
- Sur le **site internet** de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, onglet « Habiter et résider », « Maison de l'Habitat », « Vos documents d'urbanisme » ;
- Sur un **poste informatique** mis à disposition au service urbanisme, sur rendez-vous au 03.86.65.86.67, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra **consigner** ses observations et propositions sur le projet de révision allégée n°1 du PLUi-H :

- Sur le **registre d'enquête** à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, disponible aux jours et heures habituels d'ouverture dans les mairies de Dixmont, Gron, Soucy et Villeneuve-sur-Yonne, ainsi qu'au siège de l'enquête, et pendant les permanences du commissaire enquêteur ;
- Par **voie électronique** à l'adresse suivante : **ra1pluih@grand-senonais.fr** ;
- Par **voie postale** au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

**Monsieur le commissaire enquêteur
Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais
Observation - révision allégée n°1 PLUi-H
14 boulevard du 14 Juillet
89100 Sens**

Les observations consignées sur les registres des quatre mairies ou transmises par mail ou courrier postal seront intégrées dans le registre situé au siège de l'enquête publique, service urbanisme, 14 boulevard du 14 Juillet, 89100 Sens, et consultables sur place. Elles seront également publiées sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais (www.grand-senonais.fr) dans l'onglet : « Habiter et résider », « Maison de l'Habitat », « Vos documents d'urbanisme ».

Le commissaire enquêteur tiendra des **permanences** pour recevoir les observations écrites ou orales et répondre aux demandes d'information du public, dans les lieux, aux dates et heures suivants :

- Agglomération du Grand Sénonais, 14 boulevard du 14 Juillet à Sens : **lundi 4 mai de 9h à 12h** ;
- Soucy : **mardi 12 mai de 9h à 12h** ;
- Villeneuve-sur-Yonne : **mercredi 20 mai de 14h à 17h** ;
- Gron : **vendredi 29 mai de 9h à 12h** ;
- Dixmont : **samedi 6 juin de 9h à 12h**.

Des informations peuvent être demandées auprès de l'autorité compétente responsable du PLUi-H, Monsieur Marc BOTIN, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, par l'intermédiaire du **service urbanisme**. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, à compter de la publication de l'arrêté n° 202603240005ACT.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant **un an** à compter de la clôture de l'enquête publique :

- Au siège de la Communauté d'Agglomération, aux horaires d'ouverture ;
- En préfecture ;
- Sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais (www.grand-senonais.fr) dans l'onglet : « Habiter et résider », « Maison de l'Habitat », « Vos documents d'urbanisme ».

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le Code des relations entre le public et l'administration.

La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision allégée n°1 du PLUi-H du Grand Sénonais, après modifications éventuelles pour tenir compte des résultats de l'enquête publique.

**Le Président
Marc BOTIN**